

FORMULAIRE

DEMANDE DE LOGEMENTS DU C.P.A.S. d'UCCLE

Indications de service (cadre réservé à l'administration du CPAS)

Date de réception :

N° d'attribution :

Type de logement :

Taille du logement :

Veillez compléter ce formulaire en lettres MAJUSCULES.

Vous ne pouvez déposer qu'un seul formulaire.

Joignez tous les documents nécessaires à la demande.

Toute fausse déclaration portant sur les conditions d'admission et les titres de priorité entraînera la radiation de la candidature ainsi que l'impossibilité de se réinscrire pendant 6 mois.

1. CANDIDAT

CONJOINT ou COHABITANT

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : M - F	Sexe : M - F
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
N° Registre National ¹ : 	N° Registre national* :
Nationalité :	Nationalité :
Profession :	Profession :
Handicap : ☐ oui - ☐ Non	Handicap : ☐ oui - ☐ Non
Téléphone (en journée) :	
Autre numéro :	

¹ Le numéro national est un élément essentiel de la candidature à un logement CPAS. Vous pouvez le trouver : sur votre carte SIS (mutuelle), sur votre carte d'identité, sur certaines compositions de ménage.



2. ADRESSE

Rue :	N° :
Bte :	
Code postal :	Commune :
Adresse courrier (si différente) :	
Rue :	N° :
Bte :	
Code postal :	Commune:

3. ENFANTS faisant partie du ménage

Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Numéro national	Handicap
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non

4. AUTRES PERSONNES faisant partie du ménage

Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Numéro national	Handicap
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non
		M / F		☐ oui - ☐ Non

5. POUR REPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Y a-t-il dans votre ménage une ou plusieurs personnes qui présentent un handicap locomoteur permanent reconnu à plus de 66% (ou 9 points de perte d'autonomie) nécessitant un logement spécifique ?

OUI – NON²

Si ☒ OUI

a) Jusqu'à quel étage la personne handicapée peut-elle monter sans disposer d'un ascenseur ?

rez-de-chaussée – premier – deuxième – troisième – quatrième

b) Est-il nécessaire, pour un des membres du ménage, que les abords du logement soient accessibles en chaise roulante ?

OUI – NON

c) La personne handicapée doit-elle pouvoir circuler au moins partiellement (séjour et toilette) en chaise roulante dans le logement ?

OUI – NON

d) Est-il nécessaire, pour votre ménage, que le logement soit totalement adapté à la circulation en chaise roulante ?

OUI – NON

e) Est-il nécessaire que votre logement soit relié à un service d'aide aux activités de la vie journalière ?

OUI – NON

6. REVENUS DU MENAGE

Nous vous demandons de nous indiquer les ressources mensuelles dont vous disposez depuis les 6 mois précédant votre demande et de les justifier et de fournir un extrait de rôle le plus récent.

Notes explicatives si nécessaire

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

² Entourer la mention exacte

TYPE	MONTANT MENSUEL	NOM DU BÉNÉFICIAIRE	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS RELATIFS AU 6 MOIS PRÉCÉDANT LA DEMANDE
salaire			Fiche de salaire des 6 derniers mois précédant la demande et extrait de rôle le plus récent
revenu d'intégration			Attestation du CPAS
Aide sociale équivalente au revenu d'intégration			Attestation du CPAS
Aide sociale complémentaire			Attestation
Indemnité de mutuelle			Attestation
Allocations de chômage			Attestation
Pension de vieillesse			Attestation
Allocation d'handicapé			Attestation
Indemnité pour accident de travail			Attestation
Indemnité pour maladie			Attestation
Rentes			Attestation
Pension alimentaire pour enfants			Attestation
Pension alimentaire (autre)			Attestation
Revenus de biens immobiliers			Attestation
Revenus de biens mobiliers			Attestation
Autres			Attestation
Autres			Attestation
Autres			Attestation

Autres			Attestation
Autres			Attestation

6BIS. TYPE DE LOGEMENT

Vous souhaitez louer un logement :

- ☐ de type social
- ☐ de type moyen
- ☐ legs de feu Germaine ZWEGERS

7. LES PRIORITES

Disposez-vous de points de priorité au sens de l'article 7 du règlement d'attribution ? Si oui, lesquels ?³

1. LOGEMENT DE TYPE SOCIAL

	Situations visées	Points attribués
1.	Obligation de quitter un logement insalubre	3 points
2.	Obligation de quitter un logement suite à une décision judiciaire visant l'expulsion	1 point
3.	Etre bénéficiaire du revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente, octroyé par le CPAS d'UCCLE	10 points
4.	Etre bénéficiaire du revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente	4 points
5.	Etre bénéficiaire d'indemnités de chômage, de revenus de remplacement, d'indemnités de mutuelle, de pensions de survie – ressources équivalentes au montant du revenu d'intégration	4 points
6.	Etre sans abri et - résider dans une maison d'accueil ou dans une institution hospitalière ou - radié des registres et résider dans la rue ou chez une personne privée temporairement depuis moins de 3 mois.	3 points

³ Entourer les numéros utiles

7.	Le fait pour le ménage de compter une personne handicapée	2 points
8.	Le fait pour le ménage de compter une personne âgée de plus de 60 ans.	2 points
	Pour tous les logements situés au Homborch, à 1180 Uccle, le fait pour le ménage de compter une personne âgée conformément à l'acte d'acquisition par la Commission d'Assistance publique d'Uccle d'une parcelle de terrain à bâtir à Uccle daté du 25 juillet 1929. Ce titre de priorité est cumulatif aux autres titres.	40 points
9.	Famille monoparentale, soit personne seule avec enfant(s) à charge	3 points
10.	Le fait pour un ménage de vivre dans un logement inadapté	1 point
11.	Personne qui éprouve des difficultés familiales liées à des décisions judiciaires impliquant enfants ou violences conjugales	1 point
12.	Chaque année à la date anniversaire de l'inscription dans le registre, il est octroyé au candidat locataire	1 point
13.	Obligation de quitter son logement pour cause de force majeure (incendie,...)	3 points

Veillez joindre les documents justificatifs et indiquer le nombre d'annexes déposées.

Nombres d'annexes déposées :

2. LOGEMENTS DE TYPE MOYEN

	Situations visées	Points attribués
1.	Chaque année à la date anniversaire de l'inscription dans le registre, il est octroyé au candidat locataire	1 point
2.	le candidat locataire dont le ménage comprend au moins une personne handicapée	2 points
3.	le candidat-locataire en cas de fin de bail anticipatif par le bailleur sans que cette rupture anticipative ne résulte de la faute du locataire.	3 points
4.	en cas d'arrêté d'insalubrité pris par le Bourgmestre ou par une décision du Service de l'Inspection Régionale du logement	3 points
5.	Pour des événements présentant les caractéristiques de la force majeure, de la calamité naturelle ou sociale	3 points

	entraînant la perte inopinée du logement occupé.	
6.	Le candidat locataire établit un lien socio-économique objectivable avec la Commune d'UCCLE.	4 points

Veillez joindre les documents justificatifs et indiquer le nombre d'annexes déposées.

Nombres d'annexes déposées :

3. POUR LE LOGEMENT – LEGS DE FEUE GERMAINE ZWEGERS

	Situations visées	Points attribués
1	Un membre du ménage candidat-locataire doit être déclaré malade par un médecin du Centre médical de l'administration centrale du CPAS d'Uccle sis à Uccle, chaussée d'Alseberg 860 sur base de l'attestation médicale spécifique, jointe en annexe 2, dûment complétée et signée et datant de moins de 6 mois.	15 points
2.	Chaque année à la date anniversaire de l'inscription dans le registre, il est octroyé au candidat locataire	1 point
3.	Le candidat locataire dont le ménage comprend au moins une personne handicapée	2 points
4.	Le candidat-locataire en cas de fin de bail anticipatif par le bailleur sans que cette rupture anticipative ne résulte de la faute du locataire.	3 points
5.	En cas d'arrêté d'insalubrité pris par le Bourgmestre ou par une décision du Service de l'Inspection Régionale du logement	3 points
6.	Pour des événements présentant les caractéristiques de la force majeure, de la calamité naturelle ou sociale entraînant la perte inopinée du logement occupé.	3 points
7.	Le candidat locataire établit un lien socio-économique objectivable avec la Commune d'UCCLE qui est défini comme suit : situation de fait consécutive des activités sociales et économiques principales exercées par le candidat locataire sur la Commune d'Uccle permettant au CPAS de déterminer un lien certain et durable avec la Commune d'UCCLE (tel que contrat de travail, activité professionnelle, formation, études,...).	4 points

Veillez joindre les documents justificatifs et indiquer le nombre d'annexes déposées.

Nombres d'annexes déposées :

8. SITUATION PATRIMONIALE

Les soussignés déclarent sur l'honneur : posséder un bien immobilier en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, que ce soit à usage privé ou professionnel :

OUI – NON (entourer la mention utile)

Le règlement d'attribution prévoit que le ménage propriétaire d'un bien immobilier ne peut accéder à un logement du CPAS. Il peut être dérogé à cette disposition dans des situations d'extrême urgence. Si tel est le cas, veuillez mentionner, ici, les raisons qui vous poussent à demander une telle dérogation.

.....

9. CONFIRMATION ANNUELLE

Le candidat est tenu de confirmer sa candidature annuellement et **de communiquer dans un délai maximal de deux mois toute modification de la composition de ménage ou tout changement d'adresse, tout changement de revenus ou toutes autres informations qui modifieraient son inscription originale, faute de quoi sa candidature pourra être radiée.**

Seul le formulaire dûment complété, signé et accompagné des annexes requis sera pris en compte.

10. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements repris dans le présent formulaire sont exacts et complets et avoir pris connaissance du fait que toute fausse déclaration portant sur les conditions d'admission et les titres de priorité entraînera la radiation de leur candidature ainsi que l'impossibilité de se réinscrire pendant 6 mois.

11. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DU CPAS D'UCCLE

Toutes les données personnelles recueillies sont traitées conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données suivant la politique de confidentialité et de respect de la vie privée du CPAS d'UCCLE, mise en ligne sur le site du CPAS ou disponible sur demande.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données via l'adresse suivante : dpo@cpasuccle.be

Fait à, le.....20.....

Le (la) candidat(e)

Le (la) conjoint(e) ou

Les autres membres majeurs cohabitant(e)s

NOM ET PRÉNOM

NOM ET PRÉNOM

.....

.....

.....

.....

Signature précédée de la mention certifiée sincère et complet

Le formulaire doit obligatoirement être accompagné des documents suivants :

- 1° une photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport de tous les membres majeurs du ménage;
- 2° une composition de ménage délivrée par l'administration communale;
- 3° le cas échéant, une copie du jugement ou de la convention qui définit les modalités de garde des enfants qui ne vivent pas dans le ménage de manière permanente;
- 4° une déclaration sur l'honneur mentionnant qu'aucun membre du ménage ne possède, en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, un bien immeuble affecté au logement;
- 5° les preuves de revenus de tous les membres du ménage n'ayant pas la qualité d'enfant à charge: dernier avertissement extrait de rôle disponible ou à défaut, tout autre document permettant d'établir le montant des revenus des membres du ménage;
- 6° tout document jugé utile par le CPAS pour permettre de déterminer le nombre de points de priorité dont le candidat-locataire pourrait bénéficier.